

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 62/007/2007 – ÉFAI

28 février 2007

Informations complémentaires sur l'AU 43/07 (AFR 62/005/2007, 22 février 2007)

Menaces de mort / Craintes pour la sécurité / Craintes d'arrestation arbitraire

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Joseph Dunia Ruyenzi (h), avocat

L'ordre illégal d'arrêter l'avocat Joseph Dunia Ruyenzi a été annulé le 23 février lors d'une audience en appel à Goma, dans l'est de la RDC. Au tribunal, le procureur général de Goma, qui avait introduit le recours au nom de Maître Dunia, a cité l'*Action urgente* lancée par Amnesty International comme un exemple de l'indignation de la communauté internationale devant l'ordre de faire arrêter l'avocat. Joseph Dunia Ruyenzi tient à remercier les membres d'Amnesty International qui se sont mobilisés pour lui.

Maître Dunia avait demandé la récusation du président du tribunal chargé de juger une affaire de fraude, le 8 février, au motif que le dossier présentait un conflit d'intérêts pour le magistrat. Bien que cette procédure soit parfaitement conforme au droit congolais, le juge a arbitrairement ordonné l'emprisonnement de Maître Dunia, pour une période de six mois, pour « *outrage à la magistrature* ». Le 20 février, alors qu'il préparait un recours contre l'ordre du juge, Joseph Dunia Ruyenzi a reçu dans son bureau la visite d'un homme prétendant appartenir aux services de sécurité. Il a conseillé à l'avocat de quitter le pays « *pour sa propre sécurité* ». Lorsque Joseph Dunia Ruyenzi lui a demandé pourquoi, l'homme lui a recommandé de ne pas « *créer des affaires qui compliquent les juges* ».

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Amnesty International surveille la situation de Maître Dunia.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*